

---

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 9 septembre 2020**

Rapporteur : Pablo MARIN

**DA 004 - 20.06 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'810'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SOUS LA ROUTE DE PENEY ET LA VIA DE COISSON ET AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DES ROUTES DE VERNIER ET DE PENEY**

La présentation de la DA est assurée par M. DUMONT, Ingénieur civil – chef de projets au Service de l'environnement urbain (SEU). Il est secondé de M. GORCE, Ingénieur cantonal, et M. BARANYAI, Chef de projet à l'Office cantonal du génie civil.

La DA communale s'inscrit dans un projet cantonal plus large impliquant le réaménagement et l'assainissement (contre le bruit routier) de la route de Peney. Ce projet cantonal prévoit également la création de pistes cyclables bilatérales monodirectionnelles construites à hauteur de trottoir, afin de compléter le réseau cyclable dans le secteur. La route de Peney conservera sa berme centrale arborisée ; les trottoirs au niveau des arrêts TPG seront surélevés afin d'atteindre une hauteur de 22 centimètres.

Dans une optique d'opportunité, la Ville de Vernier a voulu profiter du projet cantonal pour procéder à la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux entre le carrefour Peney / Vernier / Montfleury / Pictet et l'intersection avec le chemin de la Crotte-au-Loup. Également, elle a souhaité modifier le tracé de la future piste cyclable. Ces deux points relevant de la compétence de la Ville de Vernier, la présente DA devient nécessaire.

### **Mise en séparatif**

Ce volet de la DA découle de trois mesures du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Sur la base d'une précédente étude de faisabilité datant de 2017, la présente DA prévoit la création d'un nouveau collecteur d'eaux usées et la réaffectation du collecteur unitaire existant aux eaux pluviales. Le nouveau collecteur d'eaux usées sera connecté au collecteur d'eaux usées existant situé vers Crotte-au-Loup. Il est précisé que le volet assainissement du projet couvre également le raccordement aux bien-fonds privés situés de part et d'autre de la route de Peney, ainsi que la construction d'antennes pour permettre une future mise en séparatif du réseau unitaire situé sous la rue du Village.

Enfin, il est rappelé que le projet respecte les orientations 2020 du concept d'évacuation des eaux (OCEau) qui demandent de favoriser au maximum l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Le service communal ayant anticipé une telle évolution, ces nouvelles orientations n'ont pas nécessité de revoir le projet de mise en séparatif à la hausse.

### **Réaménagement et assainissement**

Suite au projet cantonal, qui impliquait une piste cyclable sur toute la longueur de la route de Peney, la Ville de Vernier a souhaité modifier le projet initial. Le volet réaménagement de la présente DA implique le prolongement sur 150 mètres de la piste cyclable bidirectionnelle en provenance de la route de Vernier. Cette modification permettra aux cyclistes de rejoindre la route de Peney sans avoir à traverser le carrefour Peney / Vernier / Monfleury / Pictet. Le financement cantonal n'étant assuré que pour la variante originale du projet, la plus-value générée par la modification de ce dernier sera pris en charge par la Ville de Vernier. La nouvelle variante de piste cyclable longera directement l'école des Ranches sur toute sa longueur et sera bidirectionnelle.

Également, cette DA sera l'occasion de revoir l'aménagement cyclable du secteur. L'actuelle piste cyclable au niveau de l'arrêt TPG Vernier-École (direction Genève) croise directement le trottoir, ce qui engendre des conflits entre piétons et cyclistes. La DA prévoit la suppression de ce croisement, ce qui entraînera une dissociation claire entre le trottoir et la piste cyclable, ainsi qu'une diminution des conflits entre piétons et cyclistes.

## **Planning des travaux et budget**

La mise en séparatif coûtera CHF 1'000'000.00. Le réaménagement à la charge de la Ville de Vernier coûtera CHF 600'000.00. Les divers et imprévus (5%) et la TVA mènent donc à un crédit de CHF 1'810'000.00. Il est entendu que les travaux d'assainissement seront entièrement pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (loyer annuel sur 40 ans). Les travaux débuteront début 2021 et s'achèveront fin 2022.

À l'issue de cette présentation, le Président ouvre les débats. Un commissaire (Alternative) demande des précisions quant à la pose de revêtement phonoabsorbant. M. BARANYAI confirme que le nouveau revêtement ira jusqu'à la route du Canada. Dans la foulée, un commissaire (VERT.E.S) demande si l'application d'un tel revêtement découle d'une directive. M. GORCE explique que cela est le cas et que les valeurs limites de bruit sont dépassées sur la route de Peney, ce qui exige son assainissement. Il rappelle que la diminution de bruit est de 8-9 décibels au moment de la pose, et de 3 décibels quinze ans après, ce qui n'est point négligeable. De plus, le renouvellement du revêtement pourrait être rendu superflu par la baisse de trafic qu'engendrera la création du barreau de Montfleury.

Le Président (ALTERNATIVE VERNIER) demande quelles mesures seront prises durant les travaux pour éviter le report du trafic sur la rue du Village. M. BARANYAI explique que les travaux se dérouleront par étapes et que la route conservera son gabarit initial (une seule voie de circulation), ce qui permettra la circulation en tout temps. M. DUMONT précise que des plans sont également prévus avec les TPG qui privilégieront l'utilisation de trolleybus EXQUICITY, permettant une plus grande facilité de déperchage et une meilleure flexibilité.

Un commissaire (PLR) annonce que son groupe pourrait proposer un amendement à CHF 1'200'000.00. Il explique qu'il refusera personnellement la DA en réaction à la décision cantonale de pérenniser les aménagements de mobilité douce réalisés début 2020. Suite à une question de M. BUSCHBECK, il précise ne pas être opposé à la mise en séparatif, mais que, par mouvement d'humeur, il refusera tout projet de piste cyclable, en réaction aux décisions cantonales.

Un commissaire (Socialiste) réplique que refuser cette DA n'a aucun sens dans la mesure où elle tend à une séparation claire du trafic routier et des cyclistes. Un commissaire (Alternative) appuie ces propos, rappelant que la DA prévoit une piste cyclable, et non-pas une bande cyclable. Une commissaire (VERT.E.S) invite à ne pas faire d'amalgame et précise que la DA allégera le trafic cycliste de la rue du Village, particulièrement dangereuse.

Enfin, le Président (ALTERNATIVE VERNIER) regrette que la future piste cyclable longeant l'école des Ranches passe par un terrain récemment resemencé. M. DUMONT adhère parfaitement à ce constat. Il précise qu'une coordination était prévue pour éviter de resemencer avant travaux, mais qu'en raison du COVID il a fallu aller de l'avant pour ne pas attendre une année supplémentaire.

Le Président (ALTERNATIVE VERNIER) passe au vote de la DA.

**La DA 004 – 20.06, Crédit d'investissement de CHF 1'810'000.00 destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement sous la route de Peney et la via de Coisson et au réaménagement de la piste cyclable des routes de Vernier et de Peney est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE VERNIER), 1 NON (PLR), et 2 abstentions (MCG).**